

PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA COMMUNE DE VAL-DE-TRAVERS DU VENDREDI 16 JUIN 2017, A COUVET, SALLE DES SPECTACLES

Présidence : M. Pierre-Alain Wyss (PLR)

Le président ouvre la séance à 19h00 et souhaite la bienvenue pour sa dernière séance en tant que président. Il remercie chacun de sa présence et souhaite la bienvenue à M. Paul-André Matthey-Doret (UDC) pour son retour sur les bancs du Législatif.

1. APPEL

Le président demande au chancelier de bien vouloir procéder à l'appel :

Présents : 36 membres.

- *Pour le PLR* : Gilles Aeschimann ; Alfred Bigler ; Malo Bortolini ; Jean-Paul Christen ; Quentin Di Meo ; Florian Dreyer (*arrivé à 19h05*) ; Francy Dumont (*arrivé à 19h05*) ; Johana Eidam Vautherot ; Hans Peter Gfeller ; Laurent Patthey ; Jean-Michel Rossetti ; Roland Schorderet et Pierre-Alain Wyss.
- *Pour le PS* : Gabriel Cimenti ; Pierre-Alain Devenoges ; Nathalie Ebner Cottet ; Sarah Fuchs-Rota ; Margherita Gioenco ; Antoinette Hurni ; Alexandre Toimil ; Ion Karakash ; Cécile Mermet Meyer ; François Oppliger ; Lydie Stirnemann ; Loris Vuilliomonet et Pierre Wexsteen.
- *Pour le POP* : Adriana Ioset (*arrivée à 19h25*).
- *Pour Les Verts* : Thierry Ray ; Sergio Santiago et Marie-France Vaucher.
- *Pour l'UDC* : Christiane Barbey (*arrivée à 19h20*) ; Caroline Di Paolo ; Paul-André Matthey-Doret ; Frédéric Schlosser et Sylvia Schülé.
- *Indépendant* : Manfred Neuenschwander.

Excusés : 4 membres – Céline Rufener Eschler (PLR), Loïc Frey (UDC), Laurent Kramer (UDC) et Philippe Vaucher (POP).

Absent : 1 membre – Niels Rosselet-Christ (UDC).

Les 5 conseillers communaux, le chancelier M. Alexis Boillat et Mme Céline Fauguel, secrétaire à la Chancellerie, ainsi que 2 spectateurs sont présents.

Le président rappelle ensuite l'ordre du jour, qui se présente comme suit :

1. Appel
2. Lettres et pétitions
3. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 mars 2017
4. Dérogation de scolarisation des élèves de 1 à 4 H dans d'autres villages que celui de leur domicile
5. Modification partielle du plan d'aménagement local de Couvet – Secteur « Champ Tardau »
6. Examen et approbation des rapports de gestion 2016
7. Examen et approbation des comptes 2016
8. Réponse au postulat « Diminution du coefficient fiscal »
9. Rapport d'information sur la priorisation des investissements pour les exercices 2017 et 2018
10. Communications du Conseil communal
11. Motions, propositions et projets d'initiatives communales

a) Motion « Participation au programme Easyvote »

12. Résolutions

13. Interpellations et questions

14. Nomination du Bureau du Conseil général

Aucune modification de l'ordre du jour n'étant demandée, le président considère ce dernier comme accepté.

2. LETTRES ET PETITIONS

Le président indique avoir reçu les lettres de démission du Conseil général de M. Alexandre Willener (UDC), remplacé par M. Matthey-Doret (UDC), ainsi que celles de MM. Frédy Bigler (PLR) et Ion Karakash (PS), qui quitteront le Législatif à l'issue de cette séance. Il a également reçu une correspondance de M. Thierry Michel (cc) annonçant sa démission du Conseil communal avec effet au 30 septembre 2017. Le président invite le secrétaire à donner lecture à l'Assemblée uniquement de ce dernier courrier, les trois autres étant à disposition des membres qui voudraient les consulter.

Le courrier de M. Michel (cc) à la teneur suivante :

« Monsieur le Président,

Ce n'est pas sans émotion que j'ai l'honneur de vous transmettre ma démission de mon poste de Conseiller communal avec effet au 30 septembre 2017.

A cette date, après 17 ans de politique, dont neuf années passées à l'Exécutif de Val-de-Travers, le temps sera venu pour moi de passer le témoin et de relever de nouveaux défis.

Je remercie la population, le Conseil général et mon parti pour leur confiance et pour m'avoir donné l'occasion de mener cette expérience unique, tant elle fut passionnante, variée et enrichissante. Toute ma reconnaissance va également à mes collègues de l'Exécutif et au personnel communal, en particulier les cadres de mon dicastère, pour leur admirable engagement, leur compétence et leur motivation sans faille au profit de notre région. Je relève l'intense plaisir qui a été le mien d'avoir collaboré avec eux à la mise en place d'une multitude de projets.

La commune de Val-de-Travers a eu le courage de prendre son avenir en mains et je suis convaincu qu'elle continuera à relever avec force les nombreux défis qui l'attendent.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma parfaite considération. »

3. PROCES-VERBAL DE LA SEANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 MARS 2017

M. Sergio Santiago (Les Verts) indique que le chiffre, à la page 124, premier paragraphe de l'allocution de M. Christian Mermet (cc) est erroné. Il ne s'agit pas d'une économie de fr. 350'000.- mais de fr. 150'000.-.

Une fois cette modification apportée, le PV est accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

4. DEROGATION DE SCOLARISATION DES ELEVES DE 1 A 4 H DANS D'AUTRES VILLAGES QUE CELUI DE LEUR DOMICILE

Le président laisse préalablement la parole au chef du dicastère de la jeunesse et de l'enseignement (DJE)

M. Christophe Calame (cc) relève que cette problématique des effectifs ne date pas d'hier, cette question ayant déjà été soulevée un certain nombre de fois.

Dans le rapport, figure l'évolution des effectifs dans les villages des Bayards et de Boveresse. Pour une année encore, force est de constater que ces effectifs sont trop faibles. Il ajoute que depuis la

réduction du rapport à aujourd'hui, il y a encore une diminution d'une unité au degré 2 H au village des Bayards, ce qui porte ainsi le total à 12 élèves au lieu de 13.

Au vu de ces effectifs, le Conseil communal suggère une nouvelle fois d'autoriser une dérogation, puisque le règlement de l'école Jean-Jacques Rousseau, à son article 11, privilégie la scolarisation des enfants dans le village où ils habitent avec une garantie pour le cycle 1.

On parle donc pour une année encore d'envoyer les élèves des niveaux 1 à 4 des Bayards suivre leur scolarisation aux Verrières et ceux des élèves des degrés 1 à 4 du village de Boveresse à Môtiers. Il n'y a donc pas de changement en ce qui concerne la pratique en vigueur en ce moment.

Le président ouvre la discussion générale.

Mme Sarah Fuchs-Rota (PS) prend la parole en ces termes : *« Le groupe socialiste s'est penché sur le rapport du Conseil communal concernant la scolarisation des élèves de 1 à 4 H dans d'autres villages que celui de leur domicile. »*

Le Conseil général a ratifié la même demande à plusieurs reprises ces dernières années. Comme le suggérait déjà notre groupe l'an passé, il est à se demander si cet arrêté 11 du règlement de l'école Jean-Jacques Rousseau devrait être modifié car celui-ci ne correspond plus à la triste réalité de la diminution des naissances. Pour rester brève, le groupe socialiste acceptera la dérogation à l'unanimité. »

Mme Johana Eidam Vautherot (PLR) s'exprime également : *« Le groupe PLR a pris connaissance du rapport et ne voit pas d'objection à l'acceptation de la dérogation proposée pour l'année scolaire 2017-2018. Il regrette ce genre de mesure mais est bien conscient de la nécessité d'apporter un cadre favorable à l'éducation des enfants de notre commune. »*

Mme Caroline Di Paolo (UDC) indique que son groupe remercie le Conseil communal et les membres du Conseil d'établissement scolaire pour leur travail. Conscient de cette problématique, son groupe acceptera cette dérogation à l'unanimité.

Mme Marie-France Vaucher (Les Verts) prend la parole à son tour : *« Les années se suivent et se ressemblent, en tout cas pour les demandes de dérogation scolaire. Pour la 3^{ème} année consécutive, nous devons accepter que des élèves domiciliés à Boveresse et aux Bayards soient scolarisés dans un village voisin. Nous ne nous y opposerons pas. L'année dernière, nous nous interrogeons sur la pertinence ou pas de maintenir une activité scolaire dans chaque village, comme le prévoyait la convention de fusion. Nous demandons que ces éléments soient sérieusement investigués par rapport aux aspects pédagogiques, est-ce qu'une classe isolée dans un village jouit d'une dynamique favorable ? Par rapport aux transports, mais aussi sur la réaffectation des bâtiments si besoin. Nous entendons volontiers le Conseil communal à ce sujet et nous vous remercions de votre attention. »*

M. Calame (cc) remercie les groupes pour leur bon accueil et a pris bonne note de la suggestion de reconsidérer cet article 11, c'est un élément qu'il faudra étudier. Concernant les classes isolées dans un village, il est évident que la classe de Boveresse, qui est une classe de 5^{ème}, n'a pas la même dynamique que celle qui existe dans les autres villages, où finalement il y a des classes de degrés 1 à 4, avec plus d'intervenants en ce qui concerne le corps enseignant.

Pour ce qui est de la classe de Boveresse, cette situation est fortement transitoire et sera amenée à des changements dès l'année prochaine. Par contre, pour les autres villages où il y a des classes avec des niveaux 1 à 4, il a été procédé cette année à une enquête de satisfaction et une sérieuse étude auprès du corps enseignant, des parents et du Service d'enseignement obligatoire, pour véritablement réussir à mesurer les plus et les moins d'avoir 4 niveaux dans une même classe, dans

un collège avec des petits effectifs. Les conclusions pourront être amenées au Législatif à un moment ou un autre mais la dynamique de ce genre de classe est très positive, aussi bien pour les enfants, d'un point de vue pédagogique, que pour les enseignants. Il y a un certain nombre d'éléments à prendre en compte par rapport aux questions de sécurité, du fait qu'il y a un enseignant seul dans un collège mais de façon générale, les services de l'Etat sont unanimes à accepter ces conclusions disant que véritablement c'est un plus et que ce sont des classes très intéressantes du point de vue pédagogique.

Le maintien de la classe de Boveresse n'a strictement aucun effet sur le coût des transports puisque c'est le même transport qui amène les enfants depuis la montagne en direction de Môtiers.

M. Yves Fatton (cc) complète l'intervention de son collègue en indiquant qu'au niveau des bâtiments, chaque fois qu'il est possible, les salles de classe qui ne sont plus utilisées sont mises à disposition soit de sociétés ou d'associations. C'est le cas principalement aux Bayards, où de grandes parties non occupées ont été mises à disposition de différentes sociétés locales.

La parole n'étant plus demandée et l'entrée en matière n'étant pas contestée, le président passe à l'examen de détail de l'arrêté puis au vote d'ensemble. C'est finalement à **l'unanimité que le Conseil général approuve l'arrêté relatif à la dérogation à l'article 11 alinéa 1 du règlement général de l'Ecole Jean-Jacques Rousseau Val-de-Travers (organisation des classes)**, tel que présenté par le Conseil communal.

5. MODIFICATION PARTIELLE DU PLAN D'AMENAGEMENT LOCAL DE COUVET – SECTEUR « CHAMP TARDAU »

Le président laisse préalablement la parole au chef du dicastère du territoire, des sports et de la culture (DTSC).

M. Mermet (cc) s'excuse tout d'abord de son allocution un peu pâteuse qui résulte d'une visite d'urgence chez le dentiste. La mise en œuvre de ce projet est importante pour une société active à Couvet mais en termes d'aménagement, cela n'a pas de grands enjeux au niveau de notre région. Le rapport transmis décrit bien tous les éléments qui ont été traités. La zone constructible n'est pas augmentée, il n'y a donc aucune incidente sur un autre site du Val-de-Travers. La zone affectée est redessinée afin de permettre le développement futur de l'entreprise GMT, sans préjudice des autres parcelles industrielles voisines. L'accès aux parcelles est garanti. L'entier de la zone remodelée est affecté en zone industrielle. Il ne serait pas raisonnable d'imaginer une zone d'habitation juste en contrebas de la H10 et d'autre part, les besoins en zone industrielle sont avérés et il est important d'y répondre. Nous avons des surfaces suffisantes en zones mixtes, notamment dans le village de Couvet.

Les règles de densité et de hauteur de construction sont modifiées du fait du changement de zone mais le seul voisin éventuellement impacté par cette modification est l'entreprise GMT elle-même. Au niveau environnemental, il n'y a pas d'impact nouveau. Plus spécifiquement le trafic et les dessertes actuelles permettent d'absorber l'activité qui sera créée. Le gabarit routier est suffisant et n'entre pas en conflit avec le projet. Au niveau faune, forêt et nature, il n'y a pas de problème et il n'y a pas de contrainte en ce qui concerne les dangers naturels.

Le Conseil communal invite le Législatif à approuver cette modification. Pour mémoire, cet arrêté sera soumis au référendum facultatif suite à la décision du Conseil général, si elle est positive, et fera ensuite l'objet d'une publication durant laquelle des oppositions pourront éventuellement être déposées.

Le président ouvre la discussion générale.

Mme Fuchs-Rota (PS) prend la parole en ces termes : « *Le groupe socialiste s'est penché sur le rapport du Conseil communal relatif à la modification du plan d'aménagement local de Couvet – Secteur « Champ Tardau ». Cette demande n'implique dans son ensemble aucun enjeu significatif. Bien au contraire, il permet l'agrandissement d'une entreprise déjà implantée localement. Le groupe socialiste acceptera donc la modification du plan d'aménagement à l'unanimité. »*

Il est 19h20 et le président salue l'arrivée de Mme Christiane Barbey (UDC).

M. Frédéric Schlosser (UDC) s'exprime également : « *Le groupe UDC remercie le Conseil communal pour l'excellent rapport relatif à la modification du plan d'aménagement local de Couvet, secteur « Champ Tardau ».*

La commune de Val-de-Travers a toujours eu à cœur de faciliter l'implantation ou l'extension d'entreprises.

Etant donné qu'une compensation d'une surface équivalente en zone agricole est respectée selon la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire, le groupe UDC acceptera cette modification du plan d'aménagement. »

M. Jean-Paul Christen (PLR) prend la parole à son tour : « *Nous pouvons déjà féliciter le Conseil communal d'avoir trouvé une solution pour l'extension d'une entreprise établie déjà depuis plusieurs décennies.*

On nous a soumis un dossier complet comprenant les mesures de compensation et de protection. Ceci mérite d'être souligné et nous espérons qu'à l'avenir, d'autres dossiers nous seront présentés avec cette qualité.

Le groupe PLR recommande l'acceptation de cette modification d'aménagement et de l'arrêté y relatif. »

Mme Vaucher (Les Verts) s'exprime à son tour : « *Nous avons eu l'occasion récemment de participer à la présentation des modifications de la LCAT – loi cantonale sur l'aménagement du territoire – présentation intéressante faite par le Département du développement territorial et de l'environnement ainsi que le Service de l'aménagement du territoire. Nous avons cru comprendre que la révision du plan d'aménagement de notre commune va se faire attendre, elle n'est pas pour demain. Nous aurons donc probablement à traiter plusieurs demandes de modifications, de manière isolée et en fonction des besoins du moment.*

Nous remercions le Conseil communal pour ce rapport. Nous y apprenons que plusieurs pistes ont été explorées et que la solution proposée est la plus adéquate. Ce dézonage permet à une entreprise de se développer, avec potentiellement une légère augmentation des employés. Nous relevons tout de même que la charge de trafic dans ce secteur n'est pas connue, alors que plusieurs entreprises viennent de s'implanter et bon nombre de voitures gravitent là autour. Nous avons pris note que plusieurs études complémentaires devront démontrer les impacts, notamment sur le bruit et les eaux. Nous n'avons que très peu d'informations sur le projet en lui-même ni sur la nature des activités susceptibles d'être développées à futur.

Nos inquiétudes se situent surtout au niveau de l'étape suivante, celle du permis de construire. Nous appelons de nos vœux que les documents et conditions de l'octroi du permis soient bien précisés et conformes à ce que prévoit la législation. Nous attendons également qu'elle soit ensuite suivie de manière rigoureuse.

Et pour terminer, il semblerait que le procès-verbal de la séance d'information publique annoncée dans le rapport ne soit pas parvenu au sein de notre groupe. Nous nous permettons donc de solliciter le Conseil communal sur le résultat de cette information publique qui a été organisée le 29 mai dernier et nous informer plus particulièrement à propos de craintes qui auraient été formulées à cette occasion. »

Il est 19h25 et le président salue l'arrivée de Mme Adriana Ioset (POP).

M. Mermet (cc) remercie les groupes pour l'accueil favorable à ce rapport. Il confirme au groupe des Verts que c'est dans le cadre du permis de construire que la nature des activités et les mesures de protection de l'environnement par rapport à la construction seront prises.

Le procès-verbal de la séance d'information publique n'a pas été transmis car la séance a été organisée et a eu lieu, mais personne n'est venu. Le procès-verbal mentionne donc uniquement que personne n'a souhaité venir à cette séance publique. Elle a pourtant été annoncée publiquement dans les pages du Courrier du Vallon, les personnes intéressées ont été informées et ceux présents étaient uniquement la commune, notre mandataire et le directeur de l'entreprise GMT.

M. Manfred Neuenschwander (indépendant) a analysé avec intérêt ce rapport et acceptera également l'arrêté relatif à la modification du plan d'aménagement.

Il a malgré tout une petite question concernant la protection incendie : une analyse a-t-elle été faite sur les dangers d'émanation de dioxyde et des produits chimiques en cas d'incendie ?

M. Mermet (cc) rappelle que ces éléments sont traités dans le cadre du permis de construire puisque dès qu'il y a une construction ou une activité nouvelle, les services, notamment d'incendie, sont consultés à ce moment.

Pour l'instant, il est seulement question d'une affectation d'un terrain qui va permettre éventuellement une construction et ce sera au moment du dépôt de la demande de construire que toutes ces questions seront traitées. Elles circulent notamment dans tous les services de l'Etat et bien sûr à la commune.

La parole n'étant plus demandée et l'entrée en matière n'étant pas contestée, le président passe à l'examen de détail de l'arrêté puis au vote d'ensemble. **C'est à l'unanimité que le Conseil général approuve l'arrêté relatif à la modification du plan d'aménagement local de Couvet – Secteur « Champ Tardau », tel que présenté par le Conseil communal.**

6. EXAMEN ET APPROBATION DES RAPPORTS DE GESTION 2016

Le président laisse préalablement la parole au Conseil communal.

L'Exécutif n'a pas de commentaires sur ce point.

Aucun groupe ne souhaitant faire de commentaires et n'ayant pas d'objection, le président passe au point suivant et considère les rapports de gestion 2016 comme acceptés.

7. EXAMEN ET APPROBATION DES COMPTES 2016

Avant d'ouvrir la discussion générale et de laisser s'exprimer les groupes sur les comptes, le président laisse la parole au chef du dicastère de l'économie, des finances et de la cohésion sociale (DEFCOS).

M. Frédéric Mairy (cc) rappelle que notre commune boucle pour la première fois ses comptes avec un résultat déficitaire. Chaque année, des budgets déficitaires sont produits en étant toujours le moins optimiste possible quant à la bonne marche de notre commune et surtout à la bonne marche de la conjoncture. Pour l'exercice 2016, les prévisions étaient déjà particulièrement mauvaises,

puisque le projet de budget affichait un déficit de 2.7 millions de francs. Au final, cela est une surprise plutôt bonne : le déficit n'est « que » de 1.7 million de francs. Alors certes, c'est le premier déficit de la commune qui appelle évidemment quelques commentaires mais au final, le résultat est meilleur qu'annoncé, ce qui rassure quelque peu et qui permet aussi de rester dans la ligne affichée lors de l'élaboration des budgets 2016 et 2017, qui est une ligne relativement prudente. L'Exécutif est convaincu que nos principales difficultés à l'heure actuelle sont d'ordre conjoncturel. Il a donc invité le Conseil général, en adoptant les budgets 2016 et 2017, à ne pas prendre de mesures précipitées d'économie et à la lecture des comptes, il est clair que nos principales difficultés viennent de la diminution de nos ressources.

L'élément principal qui explique ce déficit est la baisse des recettes fiscales, provenant principalement des entreprises. D'autres communes ont déjà annoncé elles aussi leurs comptes, pour la plupart d'une même couleur que les nôtres, parfois dans une ampleur beaucoup plus grande, même en ayant procédé à des prélèvements à la réserve de politique conjoncturelle. Le Conseil communal n'a pas souhaité choisir cette option. Il a présenté au Législatif le résultat tel qu'il apparaît réellement sans chercher à l'atténuer, pour montrer d'une part l'ampleur des défis qui nous attendent pour les années à venir mais aussi parce qu'il était important de faire preuve de transparence comme il le fait à chaque fois aussi lorsque les résultats sont bénéficiaires.

La baisse des ressources des personnes morales, que la commune subit depuis quelques années maintenant, s'explique en partie par une bascule de l'impôt réalisée entre le canton et les communes : une part plus grande de l'impôt des personnes morales est affectée au canton au détriment des communes. Mais l'un des facteurs, si ce n'est le facteur principal qui diminue nos ressources, c'est le ralentissement de la conjoncture, qui se traduit aussi par un tassement de l'impôt sur les personnes physiques et un recul de l'impôt des frontaliers. Une fois tous ces éléments assemblés, on aboutit à une diminution de nos recettes de 4 millions de francs.

Ce qui est positif en revanche, c'est la bonne maîtrise des charges, principalement les charges sur lesquelles la commune a le plus de maîtrise, à savoir les charges de personnel et les charges de biens, services et marchandises, qui sont plus basses que ce qui avait été budgété et qui, pour plusieurs postes, sont plus basses aussi que les comptes 2015. L'effort que l'Exécutif essaie de mettre sur ses propres dépenses porte ses fruits et c'est ce qui permet d'arriver, au final, avec un déficit qui se serait inscrit dans la limite habituelle tolérée de déficit. En proposant le règlement des finances en 2015, l'Exécutif avait anticipé le fait que la commune allait vivre quelques années difficiles. Il s'était autorisé de présenter des déficits plus importants pendant quelques années avec un mécanisme dégressif pour retrouver une limite à 5% du capital propre dès 2019. Or, sur les comptes 2016, Val-de-Travers est déjà sous ce seuil des 5%, ce qui nous conforte aussi dans l'appréciation du fait que nos finances sont globalement saines. Quelques indicateurs le soulignent mais il y en a d'autres qui montrent qu'il faut être attentif à quelques éléments, notamment l'endettement, qui est un tout petit peu en-dessus de la moyenne qui nous classerait dans un endettement jugé comme bon. Globalement, les indicateurs sont rassurants, ce qui conforte dans cette volonté de continuer de pouvoir faire avancer Val-de-Travers comme cela a été fait depuis la fusion, sans prendre de mesures urgentes en termes de maîtrise des dépenses. La pression qui est déjà mise sur le personnel, sur le rendu des prestations est suffisante et en allant plus bas, le développement de la commune serait péjoré, puisque le développement démographique est aussi lié à la qualité des prestations qu'on peut servir.

Dans la mesure où l'évolution principale des comptes s'explique par la baisse des impôts des personnes morales, M. Mairy (cc) n'entrera pas beaucoup plus avant dans le détail des comptes à ce stade. En fonction des interventions et des questions, les éléments seront alors précisés.

Par contre, il est important pour le Conseil communal de préciser et de parler de l'opération particulière réalisée sur les comptes 2016, à savoir le retraitement du bilan. C'est un élément particulièrement technique et même s'il est réalisé sur l'exercice 2016, il continuera de porter ses fruits d'année en année. Il est donc important que le principe de ce mécanisme puisse être bien compris. 2016, c'est le passage au MCH2, la mise en application de la loi sur les finances de l'Etat et des communes, ce qui a conduit à revoir notre bilan. Il a fallu appliquer de nouvelles normes qui valorisent davantage que précédemment les biens, surtout de notre patrimoine administratif. Toutes les communes du canton appliquent une même façon d'évaluer leur bilan, ce qui n'était pas le cas avant. Cela permet d'avoir des comparaisons beaucoup plus fines entre les collectivités. Le bilan de

Val-de-Travers est passé, pour simplifier, de 100 millions à plus de 200 millions de francs. Il y a donc eu un gain de 100 millions de francs. Un gain comptable mais qui correspond à une réalité puisque pendant des années, les biens étaient sous-évalués et aujourd'hui, ils sont évalués selon des normes qui permettent de dire que c'est une valeur correcte. S'il fallait se défaire de nos biens, ce qui n'est évidemment pas à l'ordre du jour, c'est le montant dont on pourrait raisonnablement espérer pouvoir bénéficier en retour. C'est donc un enrichissement comptable mais qui correspond quand même à une réalité.

Au bouclage 2016, il a fallu décider de ce qu'il fallait faire de cet enrichissement. Environ la moitié a été gardée pour couvrir la hausse des amortissements et des intérêts dus à ce retraitement du bilan. Les biens ayant pris plus de valeur, forcément l'amortissement qui leur est lié est aussi plus élevé, donc chaque année, il y a une réserve qui permet de couvrir cette différence pour environ 3 millions de francs. Ce sont les résultats extraordinaires que l'on trouve dans le détail des comptes et qu'on retrouvera d'année en année pendant 20 ans. Au bout de 20 ans, on fera une nouvelle évaluation de notre bilan et on verra s'il correspond à sa valeur exacte ou s'il est encore surévalué, ce qui nous permettra de recréer une nouvelle réserve, pour couvrir à nouveau ces différences. C'est un mécanisme comptable qui permet de ne pas alourdir nos charges de fonctionnement.

Une fois que ces 43 millions ont été affectés à cette hausse d'amortissement, il restait encore quelque 42 millions de francs pour lesquels il fallait trouver une autre affectation. Le Conseil communal a décidé d'en affecter une grande partie, soit 28 millions de francs, à la poursuite de l'assainissement de prévoyance.ne. Des mesures ont déjà été prises, qui s'appliquent et qui impactent nos budgets de fonctionnement annuels avec une hausse des cotisations. Des réserves ont déjà été faites, mais dans le domaine particulièrement délicat de la prévoyance professionnelle, il y aura d'autres mesures à prendre à l'avenir. C'est pour cela que l'Exécutif a tenu à affecter un montant important à cette réserve. Au final, il y a un solde d'environ 15 millions de francs, qu'il a été décidé d'affecter à la réserve de politique conjoncturelle.

Cette réserve de politique conjoncturelle, le règlement des finances en définit clairement les critères d'utilisation. Elle peut être utilisée lorsqu'il y a un fort recul de l'impôt notamment. Avec cette opération, il y a ainsi, pour les prochaines années, plusieurs leviers sur lesquels le Conseil communal pourra jouer si d'aventure la commune se trouve encore face à des exercices difficiles comme cette année. La commune possède donc une réserve de politique conjoncturelle de plus de 15 millions de francs. Elle a une fortune qui s'appelle maintenant « les résultats cumulés des exercices antérieurs » qui n'a cessé d'augmenter depuis 2009. L'Exécutif y a pioché de quoi éponger le déficit 2016 mais il y reste encore environ 30 millions de francs. Il y a donc encore de quoi éponger si nécessaire d'autres résultats déficitaires. Avec ce mécanisme utilisé par rapport à prévoyance.ne, il y a chaque année aussi, en fonction du chemin parcouru par l'assainissement de la caisse, un montant qui sera prélevé à la réserve et qui sera affecté au résultat de chaque année.

Il y a donc plusieurs mécanismes qui permettent une fois de plus de dire que même si la commune vit aujourd'hui des années difficiles, plusieurs leviers permettent d'atténuer le choc et de continuer à garder le cap pour poursuivre le développement de la commune.

Au niveau des comptes en eux-mêmes, la nouvelle présentation du MCH2 impose une nouvelle façon de les présenter. Ils sont désormais en 2 volumes : le tome 1 est le document officiel avec le rapport du Conseil communal et le tome 2 a une présentation des comptes succincts et différentes annexes, qui permettent d'avoir une vision complète des comptes. Il y a tout ce qui a trait au bilan, aux comptes de fonctionnement. Il y a aussi un contrôle des objets d'investissements qui est plus précis qu'avant. Les innovations du MCH2 offrent au Législatif, lors de chaque bouclage, une vision très précise de chaque objet d'investissement voté par lui-même. Une autre annexe intéressante est la toute dernière, en page verte, où se trouvent quelques indicateurs. Ce sont les mêmes utilisés par toutes les communes, qui permettent de situer l'état financier de Val-de-Travers. Il y en a d'autres que nous utilisons déjà avant et qui montrent que globalement, notre commune se situe avec des indicateurs qui sont souvent moyens, parfois bons, quelquefois insuffisants. Avec cette nouvelle grille de lecture, notre commune est globalement saine, avec toutes les mesures de précaution qui restent à prendre et aussi toujours cette forte dépendance envers la péréquation intercommunale, élément sur lequel on doit pouvoir s'appuyer pour pouvoir continuer d'avancer.

Le président donne la parole au président de la CGF.

M. Pierre-Alain Devenoges (PS) prend la parole en ces termes : « *La Commission de gestion et des finances s'est réunie le 8 mai 2017 pour examiner les comptes 2016 de la commune de Val-de-Travers.*

A cette occasion, elle a examiné attentivement tous les documents mis à sa disposition et a pris acte du premier déficit de la courte histoire de la commune.

Elle a pu constater que ce déficit est dû à une forte baisse des revenus, liée à la situation économique difficile. Ce déficit a été contenu en dessous de celui budgétisé grâce à une bonne maîtrise des charges.

La Commission de gestion et des finances estime, comme le Conseil communal, que, au vu de la fortune communale et de la réserve de politique conjoncturelle, il n'y a pas lieu, pour l'instant, de prendre des mesures d'ordre structurel.

Elle a donc préavisé favorablement l'adoption des comptes 2016 et vous renvoie, pour le détail de sa position, au document transmis au Législatif. »

Le président passe ensuite la parole aux différents groupes.

M. Quentin Di Meo (PLR) s'exprime en ces termes : « *Une fois n'est pas coutume. Des chiffres rouges pour Val-de-Travers c'est une première et, considérant la conjoncture et l'état de santé des finances du canton de Neuchâtel, certainement pas la dernière. Mais le PLR reste confiant face à ce déficit annoncé dans les comptes 2016 de la commune et a bon espoir de croire en une reprise de l'économie pour revenir à un équilibre du résultat. Car il bon de le relever, les charges sont maîtrisées dans cette collectivité. Des efforts constants sont menés et permettent ainsi de limiter le déficit. En effet, si le déficit proposé par notre Exécutif pour l'exercice 2016 s'élevait à quelques 2.7 millions de francs, il affiche dans les comptes étudiés ce soir le chiffre, quand bien même rouge, de 1.7 million de francs. Preuve encore une fois, d'une part que nous avons un Conseil communal prudent lors de l'établissement du budget et d'autre part, que la gestion des deniers publics est rigoureuse.*

Le canton de Neuchâtel n'est encore pas sorti de cette récession économique. Beaucoup de communes présentent des chiffres négatifs et Val-de-Travers n'est pas épargné. Si le Conseil communal prévoit une accalmie, voire une reprise de l'activité économique en 2019, il n'est pas en mesure de l'affirmer. Dès lors, il convient de prendre toutes les mesures pour contenir ces chiffres dans un cadre acceptable. Nous approuvons la ligne suivie par le Conseil communal et souhaitons qu'il continue de travailler ainsi.

L'instabilité de notre canton nous place encore une fois dans une position inconfortable et risquée pour les années à venir. Nous le savons, la prudence et la rigueur de notre Exécutif ne suffiront pas à compenser toutes les charges potentielles qui pèsent sur notre collectivité. La péréquation des charges intercommunales, la répartition de l'impôt sur les frontaliers ainsi que le report des charges du canton sur les communes sont des réalités et nous obligent à prendre quelques précautions pour aborder l'avenir.

Pour terminer, le groupe PLR tient à remercier sincèrement les collaborateurs de la commune de Val-de-Travers et lui fait part de son entière satisfaction. Nous souhaitons également remercier ici le Conseil communal qui a su tenir le budget annoncé ainsi que pour la présentation des comptes grandement facilitée par les commentaires juxtaposés.

Vous l'aurez compris, le PLR acceptera à la très large majorité les comptes de l'année 2016. »

Mme Lydie Stirnemann (PS) relève que bien évidemment, on ne peut être satisfait par un résultat déficitaire. Il faut cependant relativiser et se souvenir que ce déficit intervient après une série de

8 résultats bénéficiaires, qui ont tous permis d'augmenter la fortune communale et ainsi de créer des réserves pour les temps de crise.

Or, il semble clair que le temps de crise est arrivé, en témoigne les difficultés rencontrées par les entreprises et les répercussions sur notre population. Comme l'a expliqué le grand argentier, si on examine attentivement tous les documents fournis, on peut constater que les rentrées fiscales accusent une importante baisse. Plus de 4 millions par rapport aux comptes 2015 et même près de 2 millions de francs par rapport au budget 2016.

Cette drastique baisse des rentrées aurait pu conduire à un résultat totalement catastrophique. Ce n'est finalement pas le cas. Le déficit est moins élevé que celui prévu au budget et se situe même dans la limite de 5% du capital propre, limite que notre commune n'espérait pas atteindre avant 2019.

L'amélioration par rapport au budget porte sur environ 1 million de francs et est essentiellement due à une politique stricte en matière de charges de personnel et de maîtrise des coûts pour ce qui concerne les biens et services.

Tout comme le Conseil communal, le groupe socialiste estime qu'il n'y a pas péril en la demeure. Les causes du déficit 2016 sont essentiellement d'ordre conjoncturel. Il pense qu'il n'est pas judicieux de revoir le fonctionnement de notre commune, des mesures d'économie supplémentaire seraient de nature à remettre en cause l'attractivité de notre commune, ceci alors que l'augmentation de la population reste un objectif prioritaire.

Le groupe socialiste a pu constater que la loi sur les finances communales a imposé un retraitement du bilan. Celui-ci augmente de plus de 100 millions de francs. La valeur des biens communaux a ainsi dû être reconsidérée. Ce gain comptable permet de couvrir l'augmentation des amortissements, d'augmenter la provision liée à l'assainissement de la Caisse de pensions de l'Etat et d'affecter une quinzaine de millions de francs à la réserve de politique conjoncturelle. Ce dernier point, ainsi que le montant de la fortune communale, confortent le groupe socialiste dans l'idée que des restrictions drastiques ne doivent pas être à l'ordre du jour.

Les investissements ont encore baissés en 2016, ils atteignent probablement un niveau critique. Dans cette optique, le groupe socialiste estime que le rapport présenté lors du dernier Conseil général et consacré à la limite des investissements ainsi que le rapport concernant la priorisation des investissements vont tout deux dans le bon sens. Ils permettront de desserrer l'étau et de continuer, pour le moins, à entretenir correctement le patrimoine communal.

Même si le changement de plan comptable ne permet pas de comparaison aisée avec les exercices précédents, le groupe socialiste tient à souligner l'effort de l'administration pour rendre lisibles les documents, par l'intégration des commentaires et la numérotation de la plupart des pages. Il remercie aussi le Conseil communal pour sa gestion ainsi que pour les rapports qui accompagnent les comptes. Ceux-ci fournissent un éclairage intéressant sur les différents aspects de la vie de Val-de-Travers.

En conclusion, le groupe socialiste constate que la fortune permet d'absorber le déficit 2016, sans même le recours à la réserve de politique conjoncturelle. Il acceptera donc les comptes 2016 tels que présentés.

Mme Adriana Ioset (POP) prend la parole en ces termes : « *Le groupe POP tient tout d'abord à remercier chaleureusement le personnel communal et le Conseil communal pour son travail et sa rigueur.*

Les comptes de notre commune bouclent hélas pour la première fois, depuis la fusion des communes, dans le rouge.

Nous regrettons bien sûr cette situation. Mais au vu de la bonne gestion, réfléchie et parcimonieuse, de notre commune, il serait insensé d'en tenir rigueur au Conseil communal. C'est pourquoi nous entrerons en matière et accepterons les comptes 2016.

Les coûts des diverses aides sociales ne manquent pas de nous interpeller. Derrière chaque cas de personne vivant la précarité se cache un drame. La conjoncture incertaine, la pression sur le

marché du travail, la difficulté pour les travailleurs plus âgés à retrouver du travail, la complexification des professions sont autant de causes d'augmentation des coûts de cette aide. L'aide sociale n'est qu'un remède d'urgence pour ceux que le système a laissés sur le bord de la route.

Au vu de l'évolution de nos sociétés et de la transformation de notre économie, notamment en raison de l'évolution des technologies, de plus en plus de personnes risquent de dépendre de cette aide à l'avenir. Sans changement du système en profondeur, la paupérisation touchera toujours plus de personnes, augmentant la facture et la fracture sociale.

La conjoncture économique difficile que nous vivons est le fruit d'un système capitaliste mondialisé devenu fou et échappant à toute règles. Vouloir dans ces conditions diminuer nos recettes fiscales par une baisse d'impôt nuirait gravement à notre collectivité et serait une folie irresponsable. La précédente baisse du coefficient fiscal a déjà péjoré nos comptes de plus de fr. 300'000.-. »

M. Thierry Ray (Les Verts) s'exprime également : « En préambule, le groupe des Verts, écologie et liberté tient à remercier très sincèrement l'ensemble des employés communaux ayant œuvré à la réalisation des comptes et aux rapports précis et de qualité qui nous sont proposés ce soir.

Sur un plan purement comptable, nous regrettons vivement cet important déficit, ce d'autant plus qu'il y a un côté émotionnel très fort puisque il s'agit du premier déficit de l'histoire de notre jeune et belle commune.

Nous invitons le Conseil communal à ne pas se retrancher derrière des prétextes purement conjoncturels, mais à adopter pour les années futures une vigilance accrue en termes de dépenses publiques, comme d'ailleurs Les Verts l'ont continuellement réclamé.

- ✓ Inciter de nouveaux habitants à venir s'installer au Val-de-Travers.*
- ✓ Inciter de nouvelles entreprises créatrices d'emplois locaux et respectueuses des paysages et de l'environnement.*
- ✓ Inciter les habitants établis à y rester.*

Ces trois incitations doivent être le moteur quotidien de notre Exécutif et font office de challenge pour que notre belle commune boucle ses comptes dans le noir dans les années futures, tout en continuant son développement de manière durable.

Certaines communes très proches géographiquement de la nôtre y parviennent, soit dit en passant sans réalisation de projets péjorant paysages et environnement.

Le groupe des Verts acceptera les comptes 2016, mais sans gaîté de cœur. »

Mme Sylvia Schülé (UDC) prend la parole à son tour : « Le groupe UDC a pris connaissance des comptes pour l'exercice 2016 et remercie le Conseil communal ainsi que le personnel de la comptabilité pour son travail dont le passage au MCH2 a dû être comme pour nous un peu scabreux.

Nous tenons aussi par ces quelques lignes à remercier tout le personnel communal pour son travail durant cette année.

Le budget 2016 prévoyait un déficit de 2.7 millions et nous nous retrouvons avec un déficit de 1.7 million de francs aux comptes, malgré une baisse des recettes fiscales plus forte que ne le prévoyait le budget. Nous relevons que, lors du bouclage de l'exercice 2015, le choix a été fait d'affecter l'entier du bénéfice à la fortune communale en prévision d'années difficiles, ce qui relativise l'impact sur les comptes 2016.

L'avenir étant plus qu'incertain concernant une éventuelle reprise économique et sur le report de charges de la part du canton, nous ne pouvons que saluer la prudence et le cap pris par le Conseil communal. C'est pourquoi également le groupe UDC approuve à contre cœur le rapport du Conseil communal en réponse au postulat du groupe PLR relatif à la diminution du coefficient fiscal.

Il est vrai que comme cité plus haut, la nouvelle comptabilité MCH2 nous a posé quelques problèmes ne pouvant plus nous reporter à l'exercice précédent, mais cela seulement pour l'exercice 2016 fort heureusement.

Le group UDC a toutefois quelques questions et remarques :

- ✓ Augmentation du personnel communal + 13 EPT ?*
- ✓ Combien a coûté le Tour de France à la commune ?*
- ✓ Est-ce que les membres du Conseil communal siégeant au Grand Conseil en 2016 ont versé la moitié de leurs jetons de présence comme le stipule le règlement sur le statut des Conseillers communaux à l'article 10 ?*

Nous notons également une augmentation des dossiers de l'aide sociale de plus 10% comme en 2015 mais là malheureusement, l'on ne peut pas faire grand chose, ce qui va par la suite engendrer une augmentation de personnel du GSR.

Nous avons toutefois à remarquer une chose parmi d'autres, la sculpture qui orne le giratoire du Pont des Chèvres à Fleurier, qui est une jolie réussite et qui, selon ce que l'on a entendu, a été réalisé par le personnel communal et pense-t-on à coût modéré ! Contrairement au giratoire en lui-même qui est, paraît-il, un calvaire pour les camions.

Le groupe UDC acceptera les comptes 2016 malgré le déficit qui a bien été maîtrisé par rapport au budget, contrairement aux comptes de l'Etat de Neuchâtel qui, eux, ont littéralement explosés.

Nous réitérons nos remerciements au Conseil communal ainsi qu'au personnel communal pour leur travail. »

M. Fatton (cc) confirme que le 50% des vacances versées aux députés a été remis dans la caisse communale par le chef du DTSC et lui-même. Les justificatifs sont disponibles au service des finances, où les membres intéressés peuvent les consulter sans difficulté.

M. Mairy (cc) remercie l'ensemble des groupes pour l'entrée en matière favorable sur le résultat des comptes tel que présenté.

En réponse aux préoccupations exprimées tant par le groupe UDC que par le POP en regard de l'augmentation de l'aide sociale, il confirme une augmentation plus marquée sur 2016 qu'au cours des trois années précédentes, malheureusement directement liée à la conjoncture économique. De nombreux nouveaux dossiers s'ouvrent depuis quelques temps, particulièrement de personnes arrivées en fin de droit de chômage. Cela est clairement des cas de pertes d'emploi d'il y a environ deux ans, donc des personnes qui se retrouvent au chômage et qui ne parviennent pas à se réinsérer sur le marché de l'emploi. Cette augmentation du nombre de dossiers est effectivement liée à l'augmentation du personnel du GSR.

Il faut tout de même souligner que du côté de l'aide sociale, passablement de mesures ont été prises pour éviter une hausse de dépenses trop marquée, par notamment des restrictions de normes, qui sont pour beaucoup plus sévères que celles appliquées par l'ensemble des cantons et surtout un travail qui se fait maintenant en amont, avec une réorganisation par le canton de son Service de l'emploi, pour être davantage percutant en matière de réinsertion professionnelle, avant que les personnes n'arrivent à l'aide sociale.

M. Michel (cc) répond aux deux questions en lien avec l'augmentation du nombre de postes de travail et le Tour de France. Effectivement, dans le rapport à l'appui des comptes, on voit 13 EPT de plus, qui s'expliquent de la manière suivante : il y a une augmentation réelle de 1.7, à raison de 1 EPT pour l'équipe forestière. Afin de respecter les normes de sécurité SUVA, notre équipe forestière a dû être renforcée pour éviter qu'un collaborateur soit seul sur un chantier.

Ensuite, une création de poste de 0.2 EPT au guichet social, dans le cadre d'une expérience pilote menée avec l'Office cantonal de l'action sociale, donc en partie financée.

Puis, dans le cadre de la réhabilitation des stations d'épuration de Boveresse et de Travers, ainsi que la création d'une nouvelle station d'épuration à Noiraigue, ces 3 projets ont engendré une création de poste de 0.5 EPT au Service des eaux.

Ces 3 créations de poste représentent 1.7 EPT. Le reste est des fluctuations de personnel liées à des remplacements temporaires suite à des incapacités de travail, pour raison maternité, maladies ou accident. Mais c'est une photographie de la situation au 31 décembre, il y avait effectivement cet effectif, mais sur ces 13 EPT, il y en a que 1.7 à durée indéterminée, le reste étant à durée déterminée.

En ce qui concerne le Tour de France, il rappelle qu'il a fait un magnifique temps et même si le Tour de France a mis 20 minutes pour traverser notre région, il y a eu une belle fenêtre d'opportunité en termes de publicité touristique.

Concernant le décompte, si l'on fait abstraction des questions marketing et de l'aspect publicitaire de notre région, c'est un total de près de fr. 56'000.-, à raison de fr. 39'000.- en termes d'heures de travail fourni par notre personnel (ce montant n'a pas été sorti de la caisse, mais les heures de travail réalisées par le personnel ont été valorisées), et fr. 17'000.- de dépenses. L'impression de bâche, de flyers, de paiements des soldes sapeurs-pompiers et protection civile s'élèvent à un total de fr. 55'694.-.

M. Faton (cc) profite de l'occasion pour remercier les collaborateurs de la voirie et leur transmettre les remerciements de votre Autorité pour la bonne réalisation du giratoire du Pont des Chèvres. Le but était de créer quelque chose qui ne coûtait pas trop cher et qui permettait quand même de le décorer. Il rappelle que l'équipement intérieur de ces giratoires est de compétence communal mais la réalisation en elle-même est de compétence cantonale.

Les services de l'Etat se sont bien évidemment penchés sur les différentes difficultés qu'ils pouvaient y avoir avec des véhicules longs bois ou des gros camions et des tests ont été effectués. A ce jour, le Conseil communal n'a pas eu connaissance de difficultés particulières. Des différents acteurs de la région ont été regroupés sur le site et des tests ont été faits par les services de l'Etat. La commune ne peut pas influencer les décisions du canton mais on ne peut que se féliciter que le canton, l'année passée, cette année et la prochaine, va encore œuvrer pour améliorer le réseau routier de notre région.

La parole n'étant plus demandée et l'entrée en matière n'étant pas contestée, le président passe à l'examen de détail des comptes selon la classification fonctionnelle (tome 2, pages vertes).

CLASSIFICATION FONCTIONNELLE

0. Administration Générale

Charges	fr.	8'298'740.77
Revenus	fr.	-3'347'854.93
Charge nette	fr.	4'950'885.84

Question du groupe socialiste relative au compte de l'Administration générale, 0220 Services généraux, 31020.00 Imprimés, publication (page 15)

« Dans les commentaires, il est question de la diminution du nombre d'annonces de recherche de personnel. Cela correspond-il à une diminution des recherches ou est-ce que les offres d'emploi passent par un autre canal/support ? »

M. Michel (cc) confirme qu'il y a effectivement une diminution de fr. 52'000.- à cette rubrique, qui s'explique pour quatre raisons :

1. Le Conseil communal a renoncé à la brochure communale ;
2. Diminution du nombre de publications dans la page 2 du Courrier du Val-de-Travers ;
3. Les kits d'accueil pour les nouveaux arrivants ont été financés par le crédit à la promotion économique et démographique ;
4. Diminution du nombre d'annonces publiées dans le duo l'Express et l'Impartial, sans diminution de recherches d'emploi. Les offres d'emploi mises en soumission passent par 6 vecteurs : d'abord l'ORP, ensuite la page 2 du Courrier, le site Internet de la commune, de l'Etat et de Job Up et pour des fonctions spécialisées ou spécifiques par des revues spécialisées.

L'Exécutif ne publie plus systématiquement dans le duo L'Express et l'Impartial. Cela engendre une économie de fr. 2'000.- par publication. Le Conseil communal statue de cas en cas, donc il y a encore eu quelques annonces mais ce n'est plus systématique.

1. Ordre et sécurité publique

Charges fr. 2'923'093.27

Revenus fr. -1'024'569.59

Charge nette fr. **1'898'523.68**

2. Formation

Charges fr. 20'862'396.27

Revenus fr. -8'307'183.90

Charge nette fr. **12'555'212.37**

3. Culture, Sports, Loisirs et Eglises

Charges fr. 5'480'334.34

Revenus fr. -2'055'452.70

Charge nette fr. **3'424'881.64**

4. Santé

Charges fr. 2'283'431.12

Revenus fr. -1'857'175.50

Charge nette fr. **426'255.62**

5. Sécurité sociale

Charges fr. 11'318'929.24

Revenus fr. -3'815'762.19

Charge nette fr. **7'503'167.05**

6. Trafic

Charges fr. 5'692'741.61

Revenus fr. -453'932.38

Charge nette fr. **5'238'809.23**

7. Protection environnement et aménagement

Charges	fr.	7'182'674.53
Revenus	fr.	-6'592'360.58
Charge nette	fr.	590'313.95

8. Economie publique

Charges	fr.	2'218'316.35
Revenus	fr.	-3'819'162.43
Solde net	fr.	1'600'846.08

9. Finances et impôts

Charges	fr.	1'081'837.55
Revenus	fr.	-34'332'381.56
Solde net	fr.	-33'250'544.01

La suite de l'examen de détail des classifications par service, compte des investissements, bilan et des annexes ne suscitant aucun commentaire, le président passe finalement au vote de **l'arrêté relatif à l'approbation des comptes 2016** qui a la teneur suivante :

LE CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE VAL-DE-TRAVERS

vu le rapport du Conseil communal, du 29 mars 2017 ;

vu la loi sur les communes, du 21 décembre 1964 ;

vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes, du 24 juin 2014 ;

vu le règlement des finances, du 7 décembre 2015 ;

vu le préavis de la Commission de gestion et des finances, du 8 mai 2017,

sur la proposition du Conseil communal,

arrête :

Article premier *Sont approuvés, avec décharge au Conseil communal, les comptes de l'exercice 2016, qui comprennent :*

a) *le compte de résultat, qui se présente en résumé comme suit :*

<i>Charges d'exploitation</i>	<i>Fr.</i>	<i>66'337'549.98</i>
<i>Revenus d'exploitation</i>	<i>Fr.</i>	<i>60'973'302.06</i>
<i>Résultat des activités d'exploitation</i>	<i>Fr.</i>	<i>- 5'364'247.92</i>
<i>Résultat provenant des financements</i>	<i>Fr.</i>	<i>1'168'781.23</i>
<i>Résultat extraordinaire</i>	<i>Fr.</i>	<i>2'458'807.40</i>
<i>Résultat total (déficit)</i>	<i>Fr.</i>	<i>-1'736'659.29</i>

b) *le compte des investissements, qui se présente en résumé comme suit :*

Dépenses	Fr.	4'032'970.77
Recettes	Fr.	564'666.65
Investissements nets (augmentation)	Fr.	3'468'304.12

c) pour information, les dépenses et recettes concernant le patrimoine financier :

Dépenses	Fr.	383'306.60
Recettes	Fr.	0.00

d) le bilan au 31 décembre 2016.

Art. 2 La gestion du Conseil communal durant l'exercice 2016 est approuvée.

Art. 3 ¹Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur.

²Il sera transmis, avec un exemplaire des comptes, au service des communes.

Les comptes sont approuvés par 34 OUI et 1 abstention par le Conseil général.

8. REPONSE AU POSTULAT « DIMINUTION DU COEFFICIENT FISCAL »

Le président passe la parole au chef du DEFCOS pour exposer la position du Conseil communal.

M. Mairy (cc) rappelle qu'il y a un an presque jour pour jour, l'Exécutif avait la chance de présenter les meilleurs comptes que Val-de-Travers avait pu présenter jusque-là, ce qui expliquait, pour beaucoup, le dépôt et l'acceptation à une large majorité du postulat proposé par le groupe PLR. Le Conseil communal lui-même avait recommandé cette acceptation, au vu notamment des ambitions, fixées par l'Exécutif et le Législatif, de parvenir à terme à diminuer le coefficient fiscal de la commune, qui est l'un des plus élevés du canton, qui se distingue lui-même par une fiscalité un peu moins attractive qu'ailleurs.

Le Conseil communal avait un an pour répondre à ce postulat, au plus tard en le joignant dans le rapport à l'appui des comptes. Il trouvait néanmoins que c'était une bonne occasion de lui consacrer un rapport complet, même si la question en elle-même d'une baisse du coefficient fiscal peut être appréhendée d'une façon très simple : voir ce que cela rapporte en moins et qu'est-ce que ça rapporte en plus aux contribuables. L'Exécutif estimait que ces questions permettaient surtout de faire un point de situation générale sur les enjeux auxquels notre commune doit faire face.

Il y a évidemment les enjeux connus dont on a pu parler avec les comptes 2016, soit le ralentissement de la conjoncture et la baisse des recettes fiscales, mais il y a beaucoup d'autres enjeux qui se posent aujourd'hui à notre commune comme à toutes les collectivités publiques neuchâteloises. L'Exécutif trouvait bien de faire un point de situation et de souligner les enjeux en termes d'assainissement des finances cantonales, 25 millions de francs que le canton entend reporter sur les communes sur les exercices 2018 et 2019.

Concernant la répartition de l'impôt sur les frontaliers, le Grand Conseil a décidé en début d'année de maintenir l'ancienne clé de répartition qui était favorable à Val-de-Travers. Des communes du bas du canton ont lancé un référendum contre cette décision, qui sera soumis au vote en septembre. C'est également un enjeu important. Le montant dont il est question au titre de l'impôt sur les frontaliers en lui-même dépasse le million de francs, qui partiraient donc de notre commune vers le canton. A l'inverse, on récupérerait 3 points d'impôts sur les personnes physiques, ce qui fait qu'au total, l'impact qu'aurait cette bascule, si elle est réalisée comme le demande les référendaires, serait de plus de fr. 450'000.- pour notre commune, c'est un impact important qui alourdirait le déficit prévu pour 2017.

Un autre enjeu est celui de la réforme de la péréquation des charges. Ce dossier a été renvoyé par le Grand Conseil en commission et il est difficile de dire à ce stade ce qui va advenir, mais pour Val-de-Travers actuellement, c'est une diminution d'environ fr. 600'000.- des revenus.

Encore un autre élément dans lequel il est difficile de se projeter, c'est la reprise ou non de l'activité économique qui pourrait aussi avoir des incidences, positives celles-là, pour notre commune.

L'Exécutif tient à rappeler également qu'une diminution de la fiscalité avait déjà été réalisée lors de la fusion. On l'oublie parfois puisque cela fait plusieurs années en arrière, mais 8 des 9 villages que constituent Val-de-Travers avaient vu leur coefficient fiscal diminuer. Pour certains villages, c'était une baisse très importante et en 2015, un premier point du coefficient fiscal a pu être diminué. La ligne fixée par le Conseil communal est la bonne. Elle pourrait peut-être permettre, à terme, d'envisager une nouvelle baisse du coefficient mais ce n'est en tout cas pas le moment de le faire. C'est pour cela qu'il propose de maintenir ce dossier ouvert et de refaire un point en 2019. Il espère que d'ici là la vision sera plus claire sur les dossiers cantonaux, si reprise économique il y a eu ou pas et de redresser un bilan. 2019 est également l'année de la fin de la législature, donc c'est une bonne échéance à garder pour refaire un point sur ce dossier.

Le président ouvre la discussion générale.

M. Ion Karakash (PS) prend la parole en ces termes : « *Le groupe socialiste remercie le Conseil communal pour son rapport en réponse au postulat du groupe libéral-radical relatif à la diminution du coefficient fiscal. Il partage pleinement les considérations du Conseil communal sur l'opportunité d'une telle diminution.*

En effet, nous sommes d'avis qu'un tel abaissement du coefficient fiscal serait non seulement risqué, mais inopportun dans le contexte économique actuel qui impacte lourdement les rentrées fiscales, notamment celles des personnes morales, ainsi qu'au vu des incertitudes concernant l'évolution de la péréquation intercommunale et de la répartition des charges entre canton et communes, sans parler du référendum lancé contre le report de l'harmonisation de l'impôt sur les frontaliers.

Alors que les comptes de Val-de-Travers sont dans le rouge – pour la première fois depuis la fusion – et que plusieurs communes du canton connaissent de graves difficultés budgétaires qui les amènent à envisager une augmentation de leur coefficient fiscal de plusieurs points d'impôt pour certaines, diminuer le coefficient fiscal constituerait, de la part de notre commune, un signe manquant à la fois de solidarité et de responsabilité.

Sans méconnaître la portée symbolique d'image d'une baisse du coefficient fiscal, nous estimons qu'elle n'aurait que peu d'incidences sur le porte-monnaie de la plupart des contribuables de notre commune et que ces incidences seraient loin de compenser les inconvénients qui pourraient en résulter sur le plan de la qualité de vie personnelle et communautaire, remettant en question, entre autres, les investissements dont il sera question au point suivant de cette séance. Que décideraient les habitants de Val-de-Travers s'ils considéraient qu'une baisse de leur imposition affecterait, tôt ou tard, faute de moyens disponibles :

- ✓ *L'entretien et la rénovation des espaces verts et terrains de jeux pour enfants et familles ;*
- ✓ *Des mesures qui facilitent la vie quotidienne des aînés et des personnes à mobilité réduite ou celles qui contribuent à la sécurité sur nos routes et nos places ;*
- ✓ *Le soutien et la stimulation de la vie associative, culturelle et sportive, notamment au profit de la jeunesse, à l'exemple de Barak, mais aussi de la judicieuse proposition des jeunes PLR concernant le projet « Easyvote » dont nous traiterons tout à l'heure.*

En conclusion, le groupe socialiste sait gré au Conseil communal de ses réflexions appelant à repousser à des jours plus favorables une éventuelle diminution du coefficient fiscal : nous sommes convaincus que l'attractivité d'une commune tient beaucoup moins à sa fiscalité qu'aux infrastructures qui contribuent à la qualité de vie aussi bien personnelle que communautaire qu'elle met à la disposition de ses habitants. »

M. Frédy Bigler (PLR) prend également la parole : « *Nous remercions le Conseil communal pour son rapport très détaillé et documenté avec des chiffres à l'appui concernant le postulat déposé le 27 mai 2016 par le groupe PLR.*

Il est vrai que ce postulat avait été déposé par notre groupe par beau temps ! En effet, année après année, nous bouclions des comptes positifs chacun meilleur que le précédent. Ceci nous avait incités à demander au Conseil communal d'étudier une nouvelle baisse du coefficient. Etant conscients qu'une baisse d'un point d'impôt avait déjà eu lieu l'année précédente.

Mais voilà, une année s'est écoulée et nous nous trouvons dans du mauvais temps avec une grande dépression : moins 4 millions de francs de recettes. Malheureusement, les réformes de la fiscalité et la situation économique ont passé par là.

Ne dit-on pas, après la pluie, le beau temps ! Nous espérons tous que d'ici deux à trois ans, la situation économique va à nouveau se ressaisir. Mais attention à cette manie du canton à vouloir de plus en plus faire des transferts de charges sur les communes !

Le groupe a pris connaissance de ce rapport et après discussion a décidé d'accepter à l'unanimité la position du Conseil communal, car descendre d'un point, et l'année suivante, devoir augmenter de 3-4 points ne serait pas compris des citoyens. »

Le président invite le Législatif à classer ce postulat conformément au rapport du Conseil communal. Son classement est accepté **à l'unanimité**.

9. RAPPORT D'INFORMATION SUR LA PRIORISATION DES INVESTISSEMENTS POUR LES EXERCICES 2017 ET 2018

Le président laisse préalablement la parole au chef du dicastère de l'économie, des finances et de la cohésion sociale (DEFCOS).

M. Frédéric Mairy (cc) rappelle qu'au mois de mars, le Législatif a voté un important crédit pour le réaménagement de la traversée du village de Travers, crédit qui impliquait de dépasser le plafond des investissements fixé pour l'exercice 2017. Le Conseil communal s'était alors engagé à présenter au Conseil général une vision claire de ce qu'il entendait mettre encore dans ce qu'il avait estimé à peu près une enveloppe de 4 millions de francs d'investissements pour 2017 et de réfléchir aussi à ce qu'il pourrait également investir en 2018.

Habituellement, lorsque le Législatif vote le budget annuel, il y a une page où figure le budget des investissements et cette page, pour l'instant, comporte des lignes successives de différents objets avec des montants indiqués, sans plus d'indications de la part du Conseil communal. Ce dernier a trouvé que c'était la bonne opportunité d'affiner un peu sa politique d'investissement en réfléchissant à la façon d'évaluer ceux à venir pour éviter de demander au Législatif d'accepter les investissements dans un ordre chronologique et une fois qu'on arrive au montant qui restait à disposition, soit 1.4 million de francs, de dire stop, mais plutôt de donner dès à présent une vision globale de ce sur quoi le Conseil communal entend travailler au cours de cette année et de la prochaine.

Comme c'est un rapport d'information, il n'y a pas de décision à prendre par rapport aux objets d'investissements eux-mêmes. Chaque objet fera en temps utile l'objet d'un rapport détaillé, comme c'est le cas pour tout crédit d'investissement. Ce qui paraissait intéressant était de montrer la façon dont l'Exécutif a choisi d'évaluer les différents objets qui figurent au crédit des investissements, de mettre en place une grille d'évaluation avec des critères qui sont les siens. Il n'a pas été possible de s'appuyer sur des exemples d'autres communes puisqu'aucune commune dans le canton ne pratique de la sorte. Le Conseil communal a donc retenu 4 critères, qui semblaient être pertinents et complémentaires, pour couvrir aussi un spectre de questions suffisamment large pour, au final, pouvoir s'appliquer à chaque objet et avoir une liste cohérente. Ces critères sont :

- ✓ Sécuritaire : souvent, des objets d'investissements ont pour objectif d'améliorer la sécurité ou diminuer des risques sécuritaires ;
- ✓ Intérêt général : le but étant que si on réalise moins d'investissements que d'autres années, autant qu'ils servent au plus grand nombre ;

- ✓ Opportunité : un critère important, comme la traversée de Travers, où l'on profite des travaux du canton pour réaliser nous-mêmes des aménagements à moindre coût ;
- ✓ Programme de législature : que les objets retenus au final soient en cohérence avec le programme de législature.

Au final, en appliquant cette grille d'évaluation, il est possible de réaliser un certain nombre de projets sur les deux années à venir, ce qui est plutôt réjouissant. Même si, encore une fois, on a accepté pour cette année de dépasser le plafond des investissements, c'est une enveloppe globale à disposition de nos autorités qui reste relativement modeste. Même avec cela, il est possible de travailler dans des secteurs différents, qui permettent de répondre à passablement de questions et d'enjeux qui se posent à notre collectivité à brève échéance.

Evidemment, en appliquant ces critères, cela contraint à faire des choix. Certains objets d'investissements n'ont pas été soumis à cette grille car l'Exécutif estime qu'ils pouvaient attendre 2019.

Le Conseil communal a estimé que la rénovation du bassin de la piscine des Combes et la rénovation globale du réseau de drainage secteur Môtiers-Boveresse pouvaient attendre en tout cas jusqu'en 2019. Passablement d'objets pourront être réalisés et qui, encore une fois, feront tous l'objet de demandes de crédit.

C'est volontiers que l'Exécutif entend le Conseil général sur la démarche proposée, sur la grille d'analyse utilisée mais rappelle que ce n'est pas le lieu ni le moment d'ouvrir le débat sur les objets en eux-mêmes.

Le président rappelle que ce point ne suscite pas de vote puis il ouvre la discussion générale.

M. Gabriel Cimenti (PS) prend la parole en ces termes : « *Le groupe socialiste a accueilli ce rapport avec satisfaction et en remercie le Conseil communal. En effet, il répond aux nombreuses remarques émises, par exemple lors du dernier Conseil Général, lors du traitement de la réfection de la H10 à Travers. Ce rapport nous permet donc d'avoir une vision plus claire et moins chimérique que l'énumération présente dans le budget.*

A l'heure actuelle, les critères présentés semblent pertinemment pondérés, mais nous pensons qu'ils devront très probablement être modifiés, revus ou adaptés lorsque nous aurons un peu plus de recul. »

M. Quentin Di Meo indique que son groupe souhaite simplement exprimer sa satisfaction de voir ce genre d'outils se développer dans le cadre de la bonne gestion de Val-de-Travers.

Il est conscient que la commune est limitée dans ses investissements et qu'il va falloir faire des choix. Ce document résume les projets et donne une vision sur la priorisation des investissements à effectuer.

Son groupe remercie le Conseil communal pour ce rapport.

La parole n'étant plus demandée, le président clôt ce point.

7. COMMUNICATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance extraordinaire

Le président indique qu'il a été mandaté par le Conseil communal pour annoncer que le 28 août se tiendra la prochaine séance du Conseil général pour élire un membre au sein de l'Exécutif. Celle-ci se déroulera à Travers.

Vieillesse de la population – Mandat attribué à Pro Senectute

M. Mairy (cc) rappelle que dans le programme de législature 2016-2020, le Conseil communal a dédié un projet à la question du vieillissement de la population. C'est un enjeu auquel doivent faire face toutes les collectivités en termes de ressources, d'aménagement urbain, d'activités sociales et sanitaires. Beaucoup de questions sont ouvertes. Ce sont des thématiques qui évidemment préoccupent la Confédération qui a sorti, il y a quelques années, un rapport sur la politique de la vieillesse. Cette problématique occupe également le canton, avec la mise en œuvre de la planification médico-sociale, qui vise à maintenir le plus longtemps possible les personnes âgées à domicile avant qu'elles ne doivent aller en EMS.

L'Exécutif estime également qu'à l'échelle de Val-de-Travers, des actions peuvent être prises, en faveur des aînés. Il y a déjà plusieurs actions en place : soutien à la course des aînés organisée chaque année, soirée d'informations pour les jeunes et les nouveaux retraités. Le Conseil communal a l'impression que la commune pourrait en faire plus, sans forcément de grands moyens. Cela peut-être des petites actions qui visent à faciliter la vie des aînés à Val-de-Travers et dans ce cadre-là, un mandat a été confié à Pro Senectute, qui permettra de travailler pendant une durée d'une année environ, sur la mise en œuvre d'actions concrètes, dont nous pourrons évaluer ensuite, la pertinence.

C'est un objet sur lequel le Conseil communal viendra sans doute courant 2018, avec un rapport à l'intention du Conseil général. Ce sera en toute fin de législature mais comme cet objet figure au sein du programme de législature, il préfère en parler maintenant, pour dire que c'est un domaine dans lequel l'Exécutif investit. Il travaillera en concertation avec les différentes instances qui sont en lien avec ces thématiques.

Il a également choisi de travailler directement avec du concret, pour voir qu'est-ce qui fait sens, à l'échelle de Val-de-Travers, dans ce domaine et surtout, qu'est-ce qui peut être réalisé par notre commune en complément de tout ce qui est développé par le canton et la Confédération.

8. MOTIONS, PROPOSITIONS ET PROJETS D'INITIATIVES COMMUNALES

A) MOTION « PARTICIPATION AU PROGRAMME EASYVOTE ».

Le président passe la parole au groupe PLR pour le développement de la motion.

M. Quentin Di Meo (PLR) développe sa motion ainsi : *« Ce soir, il nous semble déterminant d'apporter sur la table un élément important lié à notre démocratie. »*

Ce n'est pas un secret, notre démocratie a des lacunes qu'il est difficile de combler. Le gouffre existant, parfois, entre les politiques et la population provoquent des disruptions entre lesquelles la construction de ponts est laborieuse.

L'élément qui nous préoccupe ce soir est le taux de participation lors des scrutins et particulièrement celui des jeunes habitants de notre région. En effet, la moyenne cantonale ne dépasse que trop rarement les 40% pour plafonner parfois en dessous des 30%. Mais ce n'est qu'une moyenne. A Val-de-Travers, le problème est plus conséquent puisque le taux de participation est souvent inférieur de 5 points, parfois 10, par rapport à la moyenne cantonale.

Pourquoi la nouvelle génération ne vote pas ? Ne comprend-elle pas les objets ? N'accorde-t-elle aucun intérêt à la politique ? Ou peut-être que, tout simplement, cette génération n'a pas les outils adéquats pour comprendre, s'intéresser et même voter, pourquoi pas...

C'est pour ces raisons que le programme « easyvote » a été mis sur pied. En quelques mots, l'objectif consiste à sensibiliser les jeunes face aux enjeux des votations fédérales et cantonales avec une brochure d'explication vulgarisée, totalement neutre. D'autres outils sont également mis en place, des débats, par exemple, ou encore des vidéos explicatives.

Devant cette situation, le PLR réagit et soumet cette motion à l'autorité législative pour que notre Conseil communal propose d'intégrer le programme « easyvote » dans la commune de Val-de-Travers.

Cette action a pour slogan « Par les jeunes, pour les jeunes ». Cependant, en vue de l'amendement du groupe socialiste, nous sommes tout à fait disposés à élargir cette mesure à d'autres tranches de la population. C'est au Conseil communal de nous proposer une solution viable et acceptable financièrement.

« Voter, c'est choisir le monde dans lequel nos enfants vont vivre ». C'est pour cela que nous vous invitons vivement à soutenir cette motion. »

M. Thierry Michel (cc) répond en ces termes : « Le Conseil communal ne s'opposera pas à l'acceptation de cette motion. En effet, les brochures explicatives officielles sont souvent peu alléchantes et compliquées à comprendre. En conséquence, les jeunes ne s'intéressent que trop peu aux problèmes et enjeux de notre société alors même qu'ils sont les principaux concernés par les choix effectués. L'Exécutif estime en effet pertinent de pallier ce désintérêt de notre jeunesse et de l'encourager à faire usage de ses droits populaires. C'est le gage d'un bon fonctionnement de notre démocratie.

Nous relevons néanmoins un bémol : easyvote ne concerne pas les votations communales mais uniquement les votations fédérales. Les votations cantonales sont intégrées mais uniquement si elles se déroulent simultanément à un scrutin fédéral. Le paradoxe serait dès lors que la caisse communale finance une incitation à voter lors des scrutins fédéraux, subsidiairement cantonaux, mais qu'elle n'intervienne pas pour les objets communaux. A se demander si ce n'est, dès lors, pas à l'Etat ou à la Confédération d'intervenir.

Au niveau financier, nous devons également vous informer qu'easyvote a un coût que nous avons estimé à fr. 7'000.- par année. Sans compter une demi-journée de travail de notre administration pour fournir, 4x par année, une liste complète et à jour des jeunes âgés entre 18 et 25 ans. A nos yeux toutefois, cela n'enlève pas la pertinence d'étudier plus précisément cet outil. Si l'on élargit la liste, comme le propose l'amendement socialiste, pour la distribution du matériel aux personnes âgées jusqu'à 45 ans, à ce moment-là le budget dépassera vraisemblablement les fr. 25'000.- par année.

Quelques chiffres, pour la votation fédérale du 21 mai dernier : un électeur sur 4 de la tranche 18-19 ans (25.17%) a déposé son bulletin dans l'urne et les 20-24 ans n'étaient plus que 1 sur 5 (19.7%), en deçà de la faible participation de notre commune (32.13%).

A relever que de 18 à 49 ans, la participation est régulièrement en dessous de celle de la commune. La tranche 50-84 ans est celle qui vote le plus ; leur vote représente 67.88% de l'ensemble des suffrages exprimés. Les électeurs les plus assidus se situent dans la tranche 65-79 ans avec une participation de 50% équivalant à 31.22% du total des votes enregistrés.

Entre 25 et 35, ils ne sont que 17% à se prononcer en moyenne, contre 20% pour la classe d'âge 18-25 ans. »

La parole n'étant plus demandée, le président invite le groupe socialiste à développer son amendement.

M. Cimenti (PS) prend la parole en ces termes : « Le groupe socialiste abonde dans le sens du PLR et soutiendra donc sa motion, tout à fait pertinente. Par contre, il a décidé de l'amender afin d'en étendre l'impact.

En effet, en se basant sur les statistiques du taux de participation par tranche d'âges, à la dernière élection ainsi qu'aux dernières votations cantonales et fédérales, il ressort que les tranches d'âge allant de 20 à presque 50 ans sont caractérisées par les taux de participation les plus bas.

Par conséquent, afin de rendre la motion encore plus efficace, nous demandons que la réflexion portée par la motion : « participation au programme « easyvote » » soit étendue à un plus large public. En conséquence, nous demandons au Conseil communal d'étudier différentes pistes et de nous proposer les plus judicieuses. »

Le président met l'amendement du groupe socialiste au vote, qui est accepté **par 31 OUI et 4 abstentions.**

Le président met ensuite la motion au vote, qui est acceptée et prise en considération **par 33 OUI contre 1 NON et 1 abstention.**

12. RESOLUTIONS

Aucune résolution n'est présentée par le Conseil général.

13. INTERPELLATIONS ET QUESTIONS

A) INTERPELLATIONS

1. Interpellation du groupe Les Verts (déposée pour la séance du 13 mars) **au sujet des déchets aux abords des routes.**

« Depuis quelques jours, la neige s'est retirée faisant place aux premières ambiances du printemps. Primevères, Perce-neiges et autres beautés naturelles devraient enchanter nos jardins, nos champs et... nos bords de routes.

Ce préambule pour parler d'un sujet qui exaspère de plus en plus d'habitants de notre belle région.

A chaque printemps, à la fonte des neiges, les bords de routes ressemblent à une déchetterie à ciel ouvert. Cannettes de bière en verre ou en aluminium, paquets de cigarettes, bouteilles en PET, cornets de McDonald et j'en passe.

Ce phénomène, en nette augmentation depuis quelques années, est incompréhensible.

Comment expliquer qu'une personne, ou une famille, puisse baisser la vitre de sa voiture pour jeter volontairement ses déchets ?

Ce sont certainement les mêmes qui vont jeter leurs sacs poubelle dans la forêt et leurs vieux vélos dans la rivière.

Ces incivilités exaspèrent et nous dépassent, elles ne sont plus tolérables.

Nous saluons les initiatives mises en place pour ramasser les déchets mais à notre sens cela n'est pas suffisant.

Nous devons impérativement travailler à la racine du mal, donc à l'éducation.

Ce problème n'est pas seulement écologique mais il est également économique ! Ramasser ces milliers de déchets coûte cher et n'a rien de valorisant pour les employés de notre voirie.

Le bétail souffre également de ce problème en avalant ces déchets et mettant en péril sa santé.

Certes, ce n'est pas un problème propre au Val-de-travers, mais un problème de société en général. Néanmoins, avec beaucoup d'imagination et un peu de moyens nous pourrions, dans notre commune, innover et proposer un concept susceptible de faire de nombreux émules.

Val-de-Travers, qualités naturelles et commune propre !

Nous pourrions créer un groupe de travail composé de citoyens motivés qui auraient la mission d'élaborer et de soumettre des idées concrètes à nos autorités.

Travailler en amont du problème, à la source, pas seulement constater les dégâts et ramasser les détritiques que certains se font un plaisir à jeter.

Une chose est sûre : si nous n'agissons pas, à ce rythme, nous allons nous trouver devant un gros problème de salubrité publique dans les prochaines années. »

M. Calame (cc) indique que cette interpellation prend tout son sens puisque la problématique du littering est bel et bien réelle. De telle façon qu'elle fait l'objet d'une action menée par le Service de l'énergie et de l'environnement de l'Etat de Neuchâtel (SENE). Les sondages réalisés par la Communauté d'intérêts pour un monde propre (IGSU) montrent une amélioration en 2016 mais il suffit de regarder autour de nous pour constater que le problème des déchets abandonnés dans les espaces publics reste préoccupant.

Le Département du développement territorial et de l'environnement du canton a décidé d'agir selon trois axes : le premier est celui de l'information et de la sensibilisation. Le second axe est celui de l'éducation et de la formation de la jeunesse et le troisième axe est celui de la sanction par des amendes d'ordre.

Concrètement, le premier des objectifs cité a déjà été mis en œuvre dans bon nombres de bâtiments et de lieux publics comme les collèges, les bâtiments communaux, les salles de gymnastique, etc. Il s'agit d'affiches mises à disposition par l'IGSU, sensibilisant le public à lutter contre le littering et réduire ainsi la quantité de déchets sauvages dans les lieux publics.

Une deuxième campagne d'affichage est prévue sur les routes de notre commune mais elle est en attente du renouvellement des stocks d'affiches, puisque l'IGSU a connu un succès et un engouement phénoménal à son action et se trouve en pénurie d'affiches.

En ce qui concerne le deuxième objectif, celui de l'éducation et de la formation de la jeunesse, la commune est dans l'attente du déploiement dans les écoles par les services de l'Etat. Val-de-Travers réalise toutefois un certain nombre d'actions ponctuelles et mises en place chaque année, d'entente avec le DI et l'école Jean-Jacques Rousseau, consistant typiquement à engager une ou deux classes pour réaliser le nettoyage de lieux publics comme le Plat-de-Riaux, les berges de l'Areuse ou encore les pistes de La Robella.

Il est bon de rappeler aussi que la commune participe très régulièrement à ce genre d'événements en mettant à disposition, gratuitement, un employé communal ainsi qu'un véhicule pour toute une journée, afin de collaborer au nettoyage des endroits choisis par les organisateurs de ces actions.

Dans ce deuxième volet de mesures, l'Etat prévoit d'impliquer les écoles dans la réalisation de concours photo ou vidéo, visant une action plus ludique que punitive. Ces mesures devaient être mises en place à la rentrée scolaire prochaine mais ce projet a pris du retard et pourra débiter durant l'année scolaire, voire au début de l'année scolaire suivante.

A noter aussi que l'école Jean-Jacques Rousseau collabore avec la Coopérative romande de sensibilisation à la gestion des déchets (COSEDEC), qui, chaque année, déplace l'une de ses animatrices dans nos classes. Ces trois derniers mois, une vingtaine de classes ont eu l'occasion de recevoir Mme Laperusa, qui est venue commenter et expliquer notre mémento des déchets mais aussi dresser de façon générale la problématique des déchets, du recyclage et du littering.

Une action est également menée en permanence au sein de l'école Jean-Jacques Rousseau, celle de confier aux élèves de 9 H la mission de veiller à la propreté du préau de l'école après les récréations. L'élève dispose donc d'un petit quart d'heure à la fin de la récréation pour veiller à ce que la place soit laissée propre. Un tournus est ainsi réalisé, permettant à chacun des élèves d'y prendre part, les sensibilisant ainsi à cette problématique du littering.

En ce qui concerne le troisième objectif, celui des sanctions, il est vrai que les missions de nos ASP se limitent à des actes de répréhension et de dénonciation pour les personnes prises sur le fait. Les actions de prévention ne se traduisent que par la présence irrégulière d'un ASP en uniforme dans les zones commerçantes ou sur le chemin entre la gare de Fleurier et le collège de Longereuse.

La sécurité n'a aujourd'hui pas d'autres tâches par rapport à cette problématique de prévention et d'éducation. Nous pourrions en revanche être concernés si nous voulions agir, en augmentant les tarifs des sanctions infligées mais cela ne semble pas être l'objet de l'interpellation, même si cet élément reste une direction suivie par le SENE, qui travaille à une révision de la réglementation des amendes tarifées, permettant ainsi aux ASP, dès son entrée en vigueur d'ici la fin de cette année, à distribuer des amendes d'ordre plutôt que de devoir procéder à des dénonciations. Le montant des amendes d'ordre pourrait se situer entre fr. 50.- et fr. 150.-, selon les objets.

En conclusion, le Conseil communal est sensible à la problématique du littering mais il ne trouve toutefois pas nécessaire de mettre en place un groupe de travail comme suggéré par le groupe des Verts, puisque les services de l'Etat se sont déjà emparés du sujet avec des actions concrètes que nous allons suivre et appliquer.

M. Ray (Les Verts) remercie le Conseiller communal pour ses précisions et indique que son indice de satisfaction se situe entre moyen et bon. Ce sera un travail de longue haleine pour inverser la tendance, c'est vrai que les déchets au bord de la route sont souvent un indicateur de notre société actuelle, il y a beaucoup à faire et il trouve dommage qu'il n'y ait pas plus d'initiatives au niveau local.

2. Interpellation du membre indépendant **au sujet du règlement de police.**

« Introduction : il est à noter qu'en général, les agriculteurs du Vallon sont très disciplinés et respectueux des habitants de notre belle région et la réciprocité est, pour la majorité de nos concitoyens, également de mise. Sauf pour quelques citoyens encore « étourdis » parfois à l'origine de certains cas de « littering ». Pour corriger ces habitudes fortuites, un sérieux coup de collier serait nécessaire ainsi que de la volonté politique. Quelques agriculteurs sont parfois étourdis aussi, omettant parfois de consulter un calendrier avant certaines activités, ayant le privilège de vivre au rythme de la terre.

Problématique : à ce jour, aucune disposition spécifique à l'épandage du purin et/ou de lisier n'existe sur le plan communal. Aussi, afin de prévenir un ou des débordements intempestifs tout à fait possible pouvant mener à des mesures draconiennes contre-productives, je propose de prévenir de ce risque en déposant la présente interpellation.

Contenu de l'interpellation : demande d'amendement du règlement de police (à défaut d'un règlement agricole), avec insertion des points suivants dans un chapitre qui reste à définir :

- a) Le purin et le lisier doivent être transporté avec du matériel adéquat étanche ;*
- b) L'épandage du purin et du lisier est permis lors des jours ouvrables. Les samedis, il est également toléré pour autant qu'une distance minimale de 500m des habitations soit respectée. L'épandage du purin et du lisier est proscrit/interdit les jours fériés et les dimanches.*

Remarque en vue du traitement de l'interpellation : certains de ces points gagneraient à être intégrés dans le règlement de police, d'autres dans un règlement agricole encore à créer. Dans l'attente de la création et de la validation d'un tel règlement agricole, il est vivement recommandé d'intégrer temporairement tous les points ci-dessus dans le règlement de police. »

M. Mairy (cc) rappelle que tout ce qui concerne l'épandage et le purinage est actuellement cadré de façon relativement stricte par des dispositions fédérales (ordonnance sur les engrais, ordonnance sur la protection des eaux) et cantonales (loi cantonale sur la protection des eaux). Ces dispositions relèvent avant tout de protection de l'environnement et cadrent notamment le premier élément mentionné, à savoir que le purin et le lisier doivent être transportés avec du matériel adéquat et étanche, de façon à éviter des fuites dans les zones où le purinage et l'engrais serait interdit.

Introduire de nouvelles dispositions à l'échelon communal nécessiterait sur ce thème-là d'avoir des moyens de contrôle, ce qui pose beaucoup de questions pratiques et encore une fois, les dispositions existent déjà pour pouvoir intervenir si des cas devaient être constatés.

Ensuite, le deuxième élément relevé, soit la proposition de limiter l'épandage ou le purinage certains jours de la semaine est évidemment un élément que la commune pourrait introduire dans son règlement de police. Le Conseil communal estime toutefois que l'agriculture fait pleinement partie de notre commune (40% de la surface de Val-de-Travers est recouverte de surfaces agricoles) et concourt directement à la qualité de vie de la commune par l'entretien apporté aux paysages. Parmi les agriculteurs, on peut parfois regretter que certains jouent moins le jeu que d'autres et respectent moins certains horaires, mais il faut tout de même convenir que ces actions doivent être réalisées

dans des conditions météorologiques déjà strictes, qui imposent certaines contraintes aux agriculteurs et le Conseil communal n'estime pas judicieux d'en ajouter d'autres par un règlement qui, en plus, pourrait créer une inéquité entre les agriculteurs qui possèdent des terres à proximité de leur habitations et les autres.

Pour ces raisons et aussi par le fait que d'introduire de nouvelles limites nécessiterait aussi un contrôle accru des agriculteurs qui ne respecteraient pas ces nouvelles dispositions, le Conseil communal estime qu'il n'est pas nécessaire de se montrer plus contraignant que ce que le sont déjà les dispositions en vigueur.

Le Conseil communal n'entend donc pas réfléchir davantage à des modifications à ces règlements sur ces éléments.

M. Neuenschwander (indépendant) remercie pour cette réponse. Il part ensuite dans de grandes explications mais le président lui rappelle qu'une interpellation ne suscite pas de débat. Il l'invite donc à donner son indice de satisfaction de la réponse donnée.

Il répond donc qu'il n'est pas entièrement satisfait.

3. Interpellation du membre indépendant **au sujet d'un amendement du règlement de police en corrélation avec les nuisances de l'Aérodrome de Môtiers.**

« Introduction : pour la séance du Conseil général du 13 mars 2017, une liste de questions fermées a été soumise au Conseil communal. Les explications et informations reçues lors de cette séance sont pour la plupart insatisfaisantes :

- ✓ *On a l'impression que ces questions dérangent et qu'en fait on pourrait penser que la problématique ne nous regarde pas. En somme : il n'y a rien à voir, ce n'est pas votre business, circulez !*
- ✓ *Croire que la mise en place d'une piste en dur diminuera les émissions de bruit n'est pas prouvé du tout. Car c'est l'effet contraire qui aura lieu, les ondes de bruits seront amplifiées sur le sol en dur. N'oublions pas que la piste herbeuse actuelle absorbe une partie des bruits émis par les moteurs.*
- ✓ *Prétendre qu'il n'y a pas d'habitation dans la zone concernée est plutôt gratiné ! Car l'Est du village de Môtiers est dans la zone concernée.*
- ✓ *Enfin, d'entendre que certaines personnes sont « plus dérangées par les avions de l'armée qui s'entraînent durant des heures incroyables au-dessus de Val-de-Travers » (sic), me semble tout à fait déplacé. Pour information, le nombre de jours par année civile que l'on remarque notre aviation militaire au-dessus de nos têtes se limite à une trentaine de jour par an, sans les week-ends, et ceci que quelques heures par jour. N'oublions pas que les vols créneaux de vols d'entraînement de l'aviation militaire sont du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.*

Contenu de l'interpellation : par principe de précaution, demande d'amendement du règlement de police (à défaut d'un règlement adéquat), avec insertion des points suivants dans un chapitre qui reste encore à définir :

- a) *Pour raison de lutte contre le bruit et protection de la population, les vols d'entraînements à partir de l'aérodrome de Môtiers sont autorisés du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, pour autant que l'OFAC donne l'autorisation d'exploitation de l'aérodrome ;*
- b) *Les vols en provenance d'autres aérodromes ou au départ de Môtiers sont soumis aux autorisations de l'OFAC.*

M. Mermet (cc) indique que le Conseil communal répondra à cette interpellation lors de la prochaine séance du Législatif, comme l'autorise le règlement général.

B) QUESTIONS

1. Question du groupe Les Verts **concernant les nuisances éoliennes.**

« Certaines communes de Suisse ont établi récemment un règlement protégeant les habitants des nuisances éoliennes (sonores et lumineuses) en instaurant une distance de 700 mètres entre les machines et les habitations.

D'autres pays ont d'ailleurs instauré le fameux coefficient de 10, à savoir, une machine d'une hauteur de 200 mètres doit se trouver à deux kilomètres d'une habitation.

Ces mesures préventives sont mises en place dans le but de protéger la population (nuisances et santé).

Dans le cadre du projet éolien de la Montagne de Buttes, nos autorités auraient-elles fait trop confiance aux promoteurs ?

Ne serait-il pas souhaitable d'appliquer également de tels principes de précaution au Val-de-Travers ? »

M. Mermet (cc) apporte la réponse suivante : « *Brièvement, nous pouvons expliquer que nous avons choisi de respecter la norme OPB (ordonnance fédérale pour la protection contre le bruit) plutôt que d'inventer une norme locale.*

Pour mémoire, les modèles théoriques pour analyser le bruit sont très complexes, si la distance est un facteur important, l'angle en fonction des vents dominants, l'est tout autant : si une habitation est parallèle au vent ou sous le vent, la propagation est très différente. Nous pourrions avoir à 700 mètres sous le vent un niveau sonore plus important qu'à 400 en parallèle.

Le projet déposé pour la Montagne de Buttes prévoit en plus un facteur de correction de 3 décibels par rapport à la norme OPB.

Les éoliennes prévues dans la planification intègrent toutes un système TEES, une sorte de peigne sur le bord des pales. C'est en fait le même procédé que celui utilisé par les chouettes en approche d'une proie lorsqu'elles écartent leurs plumes pour réduire les bruits aérodynamiques.

Cependant, bien que nous ayons confiance en les experts qui ont été mandatés, plutôt de mettre des valeurs arbitraires dans des études théoriques, c'est au travers d'un groupe de suivi, qui fait partie du projet et de la demande d'autorisation de construire, que nous pouvons garantir que les normes seront largement respectées.

2. Question du membre indépendant **concernant le littering.**

« *Introduction : depuis quelques années déjà, nous luttons contre le littering. Pour peu, il pourrait passer dans la normalité. Les services compétents de la commune et du canton font de grands efforts pour nettoyer les axes principaux et secondaires, les chemins de campagne, sentiers et le long des cours d'eau. Les phases d'amélioration sont suivies par des détériorations plus ou moins importantes.*

Les déchets abandonnés prennent souvent des années à se dégrader, et certains nous survivront. Les plastiques, une fois dans l'eau, peuvent même migrer des milliers de kilomètres pour atteindre les océans, où ils se désagrègent petit à petit au gré des courants et sont avalés par les oiseaux et autres animaux ; les microparticules sont ingérées par les poissons et crustacés les tenants pour comestible. Mangez-vous encore du thon ou autres poissons ? Alors bon appétit ! Mais rassurez-vous, les conséquences ne se font pas sentir de suite...

Si d'aventure un bovin venait à avaler un bout d'aluminium provenant par exemple d'une canette ou autre débris du genre, il existe une forte probabilité que sa santé en soit altérée, le système digestif détruit, éventuellement avec hémorragie interne et souffrances. Ce cas de figure pourrait même être considéré comme de la maltraitance avec ouverture d'un dossier pénal à la clé, car nul n'est tenu d'ignorer la loi.

Lutte contre le fléau : une volonté politique ainsi que du courage civique est nécessaire. L'introduction d'une consigne pour les contenants serait éventuellement une piste à suivre. Ou encore qu'une facture puisse être transmise au fabricant de la canette ou bouteille PET pour chaque canette et bouteille « perdue » dans la nature. Mais ces deux pistes ne peuvent être traitées qu'au niveau de la Confédération.

Saviez-vous que les auteurs de littering sont déjà punissables et susceptible d'une amende ? Par exemple les usagers de la route coupable de littering sont punissables de fr. 400.- par cas.

Au niveau communal, nos moyens sont limités mais nous avons des lois à disposition qu'il s'agit maintenant d'appliquer. Et le moment est venu d'agir ! Avoir des lois, c'est bien ! Les vivre et mettre en application encore mieux. Mise à part la formation, l'instruction et l'éducation, il y a aussi la sanction. Il s'agirait de donner mission à des personnes assermentées de procéder aux contrôles et d'enquêter le cas échéant pour trouver les coupables. On le fait bien pour les sacs de poubelles qui ne sont pas mis correctement dans les Moloks, pourquoi pas le faire pour les cas de littering ?

Questions : que coûtent à la commune les mesures correctives (le nettoyage) en moyenne par année, compté sur les 5 dernières années ? Quelles sont les informations statistiques en possession du Conseil communal pour l'année 2016 ? Quelle évolution pour les prochaines années ?

Question juridique: si une personne venait à chuter gravement à cause d'un déchet (par ex. le vélo glisserait sur une canette ou bouteille PET sur le bord d'un chemin cyclable) et viendrait à perdre la vie, qui serait tenu pour être responsable ? Les services cantonaux et communaux, le Conseil communal, le Conseil général, la personne qui a jeté le débris ou encore le fabricant de la canette ?

La commune de Val-de-Travers a-t-elle une assurance qui couvrirait ce genre de risque ? Quel pourrait être le coût annuel de ce genre d'assurance ? »

M. Fatton (cc) indique qu'au vu de l'importance de la question, il sera répondu par écrit lors de la prochaine séance du Conseil général.

14. NOMINATION DU BUREAU DU CONSEIL GENERAL

Le président indique que, conformément à l'article 3.7 du règlement général, nous allons nommer un président, un premier vice-président, un second vice-président, un secrétaire, un secrétaire-suppléant et deux questeurs pour l'année 2017-2018.

Sur proposition des partis, sont élus, félicités et applaudis :

- | | |
|------------------------------------------|------------------------------------------------------|
| a) Présidente | Mme Christiane Barbey (UDC) |
| b) 1^{er} Vice-présidente | Mme Antoinette Hurni (PS) |
| c) 2^e Vice-président | M. Laurent Patthey (PLR) |
| d) Secrétaire | M. François Oppliger (PS) |
| e) Secrétaire-suppléante | M. Hans Peter Gfeller (PLR) |
| f) Questeurs | M. Florian Dreyer (PLR)
Mme Sarah Fuchs-Rota (PS) |

M. Wyss (PLR) souhaite prononcer quelques mots avant de laisser sa place à la nouvelle présidente du Législatif : « *Après déjà une année, mon mandat de président touche à sa fin.*

J'aimerais commencer par remercier tous les acteurs de la vie communale. En particulier la Chancellerie, qui m'a assisté durant mon année à la présidence de cette noble Assemblée, mais également vous, Conseillers généraux, qui donnez de votre temps pour notre belle commune, et vous, membres du Conseil communal, qui êtes certes rémunérés mais toujours au-devant de la

scène avec, malgré quelques avantages, votre bon lot de soucis. Et pour finir, j'aimerais remercier tout le personnel communal sans qui rien ne fonctionnerait dans cette magnifique Vallée. Encore merci à tous !

J'aimerais maintenant vous faire part de quelques mots pour exprimer ce qui me dérange dans la politique actuelle d'ici et d'ailleurs.

Certes, tout n'est pas parfait, mais il faut savoir reconnaître que nous vivons dans un pays qui est privilégié et doté d'une démocratie exceptionnelle. Malheureusement, certains profitent de ce système en délivrant des discours de peur et de haine envers les différences et cela m'hérisse le poil.

Cela me touche particulièrement car, comme certains d'entre vous le savent peut-être, ma maman est venue d'Italie vers l'âge de 16 ans, seule avec son papa. Au début, mon grand-père avait un permis de saisonnier et ma maman travaillait dans les cafés du village de Travers, plus ou moins illégalement.

Je me souviendrai toujours, mon père m'avait dit il y a quelques années que, si l'initiative Schwarzenbach avait passé en 1970, ils seraient tous partis vivre en Italie, là où je serais né moins d'une année plus tard. A l'époque, près de 75% de la population s'était réunie et avait refusé cette initiative, un taux de participation à envier aujourd'hui.

Tout cela pour vous dire que le passé semble toujours revenir nous hanter avec la peur de la différence. Oui, il y a partout et toujours des abus, des profiteurs et des extrémistes, qu'il faudrait punir plus sévèrement parfois. Cependant, il ne faut pas généraliser, garder un esprit critique et se souvenir de notre passé afin d'en tirer les bonnes leçons.

Dans notre commune, nous ne pourrons pas changer les problèmes du monde, mais il nous faut travailler à notre échelle, sur le bien-être et l'instruction de nos concitoyens, car un habitant instruit et heureux est rarement intolérant et extrémiste.

Sur ces mots je tiens à vous souhaiter à tous un merveilleux été ensoleillé et me réjouis de vous retrouver au sein de cette Assemblée, reposés et constructifs pour le bien de notre commune.

Bien du plaisir à ma remplaçante ! »

Ayant épuisé les points à l'ordre du jour et la parole n'étant plus demandée, M. Wyss clôt la séance et remercie le public de s'être déplacé ainsi que la presse. Il souhaite à toutes et tous une excellente soirée, ainsi qu'un excellent repas aux membres du Législatif et de la presse. Il lève la séance à 20h57, puis comme le veut la coutume, passe la parole à la nouvelle présidente du Conseil général. Cette dernière prononce également quelques mots :

Mme Christiane Barbey (UDC) indique que c'est un moment d'intense émotion de s'exprimer ce soir devant l'Assemblée, en qualité de présidente du Conseil général.

Elle remercie le Législatif pour la confiance témoignée à son égard par cette élection. Elle sait déjà qu'il y aura de l'ouvrage et est prête à donner le meilleur d'elle-même pour répondre à leurs attentes. La barre est placée haute par son prédécesseur et elle lui sait gré de la manière dont il a assumé sa fonction tout au long de son année présidentielle. Pierre-Alain Wyss a su, au fil des séances, octroyer la parole aux uns et aux autres tout en maintenant un rythme propre, avec efficacité. Sous sa houlette, le Législatif a pu faire avancer de nombreux dossiers, y compris ceux qui fâchent.

Demain sera célébré les 10 ans de la votation historique qui a vu 9 communes de notre district choisir d'unir leur destin pour former une nouvelle entité, la commune de Val-de-Travers. Cette décision sera confirmée le 24 février suivant, date qui restera dans l'histoire comme l'acte de naissance de notre commune. Tout comme au premier jour dans notre pays, le 1^{er} août 1291, la commune unique est le fruit d'un choix populaire, celui d'hommes et de femmes qui ont considéré que l'union fait la force et qu'une fois neuf vaut mieux que neuf fois un.

Depuis cette fusion, nos autorités ont cherché à trouver la voie, le juste milieu, qui rende notre population satisfaite de son choix. Il a fallu changer des habitudes, proposer de nouvelles solutions, ce qui n'a pas été agréable pour tout le monde. Mais les autorités ont toujours été guidées par l'esprit de service, visant le plus grand nombre.

Elle remercie également le personnel communal, qui est pour beaucoup dans l'image positive de notre commune. La fonction publique a elle-même été soumise à rude épreuve dans le cadre de la fusion, mais toutes et tous ont su tirer à la même corde, pour remplir diverses tâches et actions.

Encore une fois, la commune aura fort à faire au cours des prochains mois. Comme la plupart des collectivités publiques du canton et le canton lui-même, elle a des soucis financiers. C'est un nouveau défi qu'il appartient de relever afin de ne pas obérer l'avenir de la génération montante.

Comme par le passé, il faudra débattre, retenir certains projets et en écarter d'autres, mais la nouvelle présidente est convaincue que nous continuerons à le faire en défendant nos convictions tout en acceptant celles des autres, pour arriver au meilleur compromis.

Mme Barbey (UDC) se réjouit d'ores et déjà de poursuivre nos travaux en vue de répondre au mieux et au besoin de notre population de notre beau Vallon.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

LE PRESIDENT :

LE SECRETAIRE :

Pierre-Alain Wyss

François Oppliger

Interpellation en suspens :

- ✓ Indépendant : « Amendement du règlement de police en corrélation avec les nuisances de l'Aérodrome de Môtiers », déposée lors de sa séance du 16 juin 2017

Question en suspens :

- ✓ Indépendant : « Littering », déposée lors de sa séance du 16 juin 2017